



Nos réf : PhC/BaL/NiC/24-n° 717

Objet : Information prise de compétences assainissement

---

Affaire suivie par : Nicolas CHIRACHE  
Nicolas.chirache@stmeen-montauban.fr

---

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes Saint-Méen Montauban, déjà compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et d'eau potable, vous informe de sa prise de compétence "Assainissement" à compter du 1er janvier 2025\*.

Cette évolution s'inscrit dans notre engagement continu pour préserver la qualité et la disponibilité de la ressource en eau sur notre territoire.

Cette nouvelle responsabilité vise plusieurs objectifs essentiels :

- Poursuivre la démarche de reconquête de la qualité de l'eau
- Poursuivre la démarche de haute qualité en termes de gestion des installations en assurant l'accès à un système d'épuration performant à chaque usager
- Répondre aux exigences croissantes de la législation en matière de qualité environnementale
- Mutualiser les investissements et la gestion des installations

**Votre nouvel interlocuteur : la Communauté de communes Saint-Méen Montauban**  
À partir du 1er janvier 2025, la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban deviendra donc votre interlocuteur unique pour toutes vos démarches en matière d'assainissement.

Concrètement,

**Pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif :**

- Votre contrat d'abonnement sera transféré automatiquement, sans aucune démarche de votre part.
- Un règlement de service unique sera applicable sur l'ensemble du territoire, consultable sur notre site internet.
- Pour toute nouvelle demande de branchement au réseau d'eau potable, un formulaire sera disponible sur notre site internet [www.stmeen-montauban.fr](http://www.stmeen-montauban.fr), rubrique "Les services" / "Environnement" / "Assainissement".

... / ...

POUR TOUTE CORRESPONDANCE

Service Assainissement - Communauté de Communes Saint-Méen Montauban  
11 rue de la République - 35110 Montauban de Bretagne  
Téléphone : 02 97 31 11 11 - Fax : 02 97 31 11 12  
[www.stmeen-montauban.fr](http://www.stmeen-montauban.fr)

**Pour les usagers en assainissement non collectif :**

- Un règlement de service unique sera disponible sur [www.stmeen-montauban.fr](http://www.stmeen-montauban.fr) rubrique "Les services" / "Environnement" / "Assainissement".
- Les formulaires de demande de contrôle (vente, création, etc.) seront disponibles sur notre site internet.
- Les tarifs des contrôles seront uniformisés pour l'ensemble du territoire.

**Pour toutes informations**

Tout au long de l'année 2025, nous vous informerons régulièrement. Vous trouverez ainsi des informations complémentaires dans :

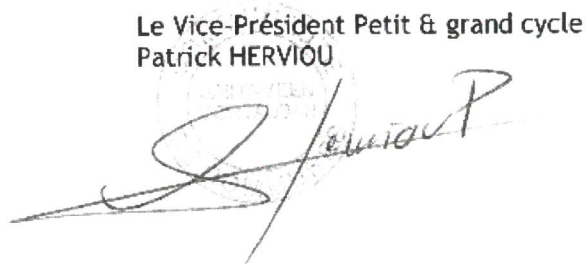
- Nos magazines communautaires de février et juin 2025
- Notre site internet sera régulièrement mis à jour
- Des plaquettes d'information : une sur l'assainissement collectif au premier trimestre, et une sur l'assainissement non collectif seront mises à votre disposition au second semestre 2025.

Et pour toute question, n'hésitez pas à contacter les agents du service, de préférence par e-mail, à l'adresse suivante : [assainissement@stmeen-montauban.fr](mailto:assainissement@stmeen-montauban.fr)

Le Président,  
Philippe CHEVREL



Le Vice-Président Petit & grand cycle  
Patrick HERVIU



**POUR TOUTE CORRESPONDANCE**

Manoir de la Ville Cotterel • 46, rue de Saint-Malo • CS 26042 • 35360 Montauban de Bretagne  
Tél. 02 99 06 54 92 • Fax : 02 99 06 61 66 • Courriel : [accueil@stmeen-montauban.fr](mailto:accueil@stmeen-montauban.fr)  
[www.stmeen-montauban.fr](http://www.stmeen-montauban.fr)